

Tendances en matière d'insolvabilité au Canada en 2020 : chiffres d'une année marquée par la pandémie

Table des matières

Introduction 01

L'insolvabilité au Canada en 2020 :
les chiffres expliqués 02

Aperçu des faillites et propositions dans
un monde touché par la COVID-19 03

Secteurs les plus durement touchés 06

Tendances en matière de faillites d'entreprises 08

Tendances en matière de propositions
d'entreprises 09

Coup d'œil sur les mises sous séquestre 10

Dépôts de procédures en vertu de la LACC
– évolution de la situation 14

Arrangements en vertu de l'article 192 de la LCSA 16

Regard sur l'avenir 17

Collaborateurs 18

Personnes-ressources 19

Introduction

La conjoncture économique engendrée par la pandémie de COVID-19 est sans précédent, tout comme l'est l'ampleur des mesures fédérales et provinciales mises en place pour y faire face. À elles seules, les mesures fédérales ont été estimées à 14 % du produit intérieur brut. Nous avons notamment assisté à l'introduction des mesures suivantes :

- la Prestation canadienne d'urgence (la « PCU ») et la Prestation canadienne de la relance économique (la « PCRE ») pour les consommateurs;
- le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, qui offre des prêts sans intérêt, ainsi que la Subvention salariale d'urgence du Canada et l'aide pour le loyer commercial.

Malgré toutes ces mesures et certains signes positifs des marchés financiers, nous sommes toujours aux prises avec la situation suivante :

- le chômage est en hausse;
- la confiance des consommateurs a été en baisse pendant la majeure partie de l'année;
- des dizaines de milliers d'entreprises ont définitivement fermé leurs portes;
- de nombreuses autres entreprises peinent à rester ouvertes.

Pourtant, le nombre de faillites de particuliers et de petites et moyennes entreprises a chuté depuis que l'état de pandémie a été déclaré en mars 2020. Aussi étrange que cela puisse paraître, cette tendance a été observée dans l'ensemble du monde développé, y compris au Royaume-Uni et dans la majeure partie de l'Europe.

Dans les pages qui suivent, nous présentons une analyse détaillée des données relatives aux dossiers d'insolvabilité disponibles au Canada, que nous replaçons dans leurs contextes historiques, géographiques et sectoriels.

Pour avoir le portrait complet de l'insolvabilité au Canada, il est nécessaire d'examiner les données relatives aux faillites, aux propositions, aux mises sous séquestre et aux arrangements en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») ainsi que les dépôts de procédures en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »).

Au-delà des chiffres, nous jetons un regard sur 2021 et sur ce que nous réservent les lendemains de la pandémie.

L'insolvabilité au Canada en 2020 : les chiffres expliqués

Un examen des derniers trimestres nous amène à formuler les observations suivantes :

- Le nombre total de dossiers d'insolvabilité d'entreprises a augmenté au troisième trimestre 2020, mais demeure inférieur à celui de 2019.
- Certains des secteurs les plus durement touchés (dont le commerce de détail, la gestion de sociétés et d'entreprises¹ ainsi que les arts, le spectacle et les loisirs) ont continué d'éprouver des difficultés, bien que les chiffres, compris dans les fourchettes observées en 2019, pourraient indiquer que les entreprises de ces secteurs concluent des arrangements informels avec leurs créanciers afin d'éviter la faillite et de bénéficier des différents programmes gouvernementaux.
- Le nombre de propositions formelles présentées par de petites entreprises du secteur du commerce de détail a diminué au troisième trimestre, bien que les chiffres aient été plus élevés tout au long de l'année 2020 qu'en 2019 et que le nombre de grands détaillants qui déposent une procédure en vertu de la LACC soit en hausse.
- Au niveau régional, le nombre de dossiers d'insolvabilité dans les provinces de l'Atlantique, moins peuplées, est nettement inférieur à celui de 2019, mais il est difficile de prédire combien de temps la « bulle de l'Atlantique » pourra résister à l'explosion des cas de contamination du virus.
- Les mises sous séquestre judiciaires et privées ont diminué au troisième trimestre, bien que le nombre total de mises sous séquestre ordonnées par les tribunaux en 2020 soit supérieur à celui de 2019, tandis que le nombre de mises sous séquestre privées est inférieur.
- Malgré une baisse du nombre de dépôts de procédures en vertu de la LACC au troisième trimestre de 2020, les chiffres révèlent une tendance générale à la hausse depuis le premier trimestre de 2019, phénomène inquiétant qui pourrait avoir des répercussions négatives sur l'économie canadienne en 2021.

¹ La « gestion de sociétés et d'entreprises » est un concept tiré du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (le « SCIAN ») (code 55) dont la définition est la suivante : « les établissements dont l'activité principale consiste à gérer des sociétés et des entreprises et/ou à détenir des titres ou des actifs financiers de sociétés et d'entreprises afin d'avoir une participation majoritaire dans celles-ci et/ou d'influer sur les décisions de leurs dirigeants. Ces établissements peuvent exercer la fonction de gestion ou confier la gestion financière à des gestionnaires de portefeuille. »

Aperçu des faillites et propositions dans un monde touché par la COVID-19

À l'échelle du pays, le nombre total de faillites et de propositions a augmenté de près de 8 % par rapport au trimestre précédent (21 355 contre 19 767 au deuxième trimestre), mais ce chiffre demeure nettement inférieur à celui du même trimestre de l'année dernière (35 535)². Les faillites de tous types ont diminué de 46,7 % par rapport au troisième trimestre 2019, et les propositions ont baissé de 35,4 %. Les propositions restent l'option largement privilégiée par les entreprises et les consommateurs : près de deux fois plus de propositions que de faillites ont été déposées au cours du dernier trimestre (13 668 contre 7 667). Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec et la Colombie-Britannique continuent d'afficher des chiffres inférieurs d'au moins 40 % à ceux de l'année dernière pour la même période. Dans l'ensemble, le nombre total de propositions et de faillites entre le premier et le troisième trimestre a reculé de 24 % entre 2019 et 2020.

Fait étonnant, le nombre de dossiers d'insolvabilité d'entreprises (du moins celles comptant moins de 5 millions de dollars de dettes au total) est nettement inférieur à celui de l'année dernière. Dans la plupart des régions du pays, le nombre de faillites et de propositions formelles a baissé, reculant de 35 % en Colombie-Britannique et de 100 % à l'Île-du-Prince-Édouard. La situation est toutefois bien différente dans les provinces les plus peuplées du Canada. Les dossiers d'insolvabilité d'entreprises en Ontario et au Québec n'ont diminué que d'un cinquième environ par rapport à l'année dernière et font grimper les chiffres nationaux. Au Manitoba, les dossiers d'insolvabilité d'entreprises ont même augmenté de 11 %.

Les provinces atlantiques du Canada, où les activités commerciales se sont généralement maintenues, affichent jusqu'à présent des taux d'insolvabilité nettement inférieurs aux chiffres du premier au troisième trimestre de 2019, ce qui pourrait indiquer que la bulle de l'Atlantique, qui a permis à la plupart de ces provinces de maintenir le nombre de cas de COVID-19 à un faible niveau, a eu un impact positif sur l'économie régionale. Il sera intéressant de voir si cette tendance se maintiendra au quatrième trimestre 2020, lorsque « l'usure liée à la COVID » se fera sentir et que les cas commenceront à augmenter.

Au vu de l'apparente corrélation entre populations plus faibles et taux d'insolvabilité des entreprises moins élevés, il convient de se demander si les entreprises en difficulté de ces régions établissent des ententes informelles avec leurs créanciers au lieu de recourir à des procédures d'insolvabilité formelles et structurées.

Les graphiques suivants illustrent la variation du nombre des faillites et des propositions d'un exercice à l'autre dans huit provinces³.

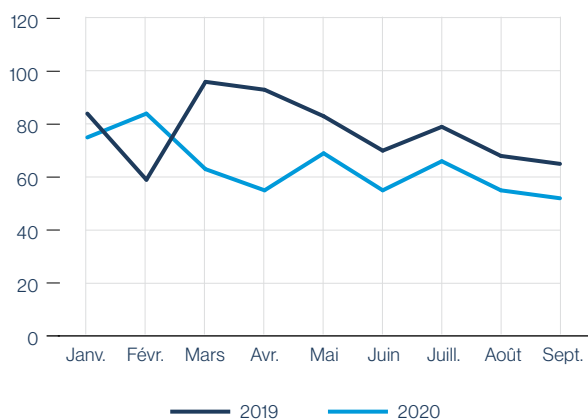
Fait étonnant, le nombre de dossiers d'insolvabilité d'entreprises (du moins celles comptant moins de 5 millions de dollars de dettes au total) est nettement inférieur à celui de l'année dernière. Dans la plupart des régions du pays, le nombre de faillites et de propositions formelles a baissé, reculant de 35 % en Colombie-Britannique et de 100 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

² Ce chiffre comprend les consommateurs et les dossiers de consommateurs. Le Bureau du surintendant des faillites Canada publie des statistiques sur les faillites et les procédures en vertu de la LACC.

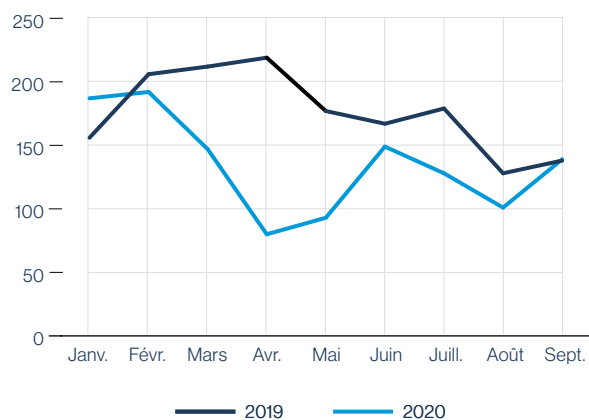
³ Le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas été inclus en raison de leurs faibles chiffres, une tendance cohérente avec celle de l'année précédente.

GRAPHIQUE 1 : Faillites et propositions par province

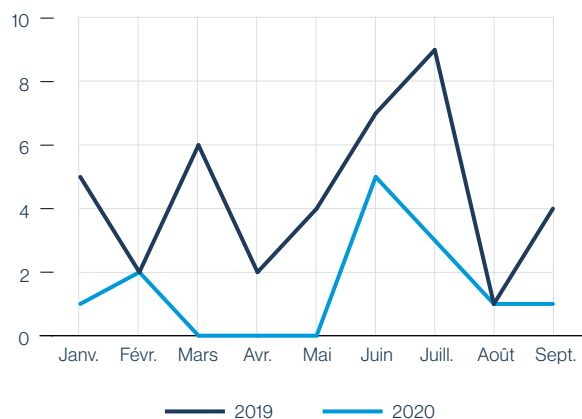
Faillites et propositions en [Ontario](#)



Faillites et propositions au [Québec](#)



Faillites et propositions au [Nouveau-Brunswick](#)



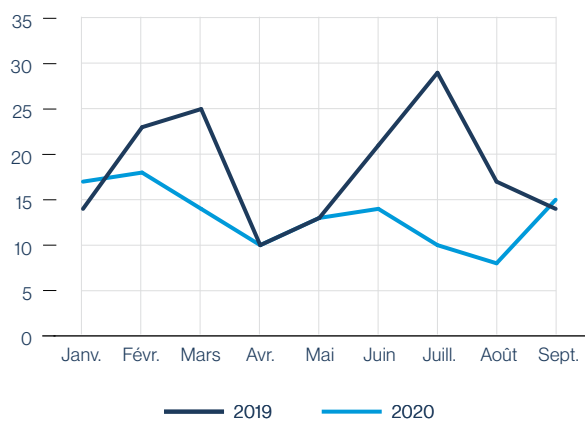
Faillites et propositions en [Nouvelle-Écosse](#)



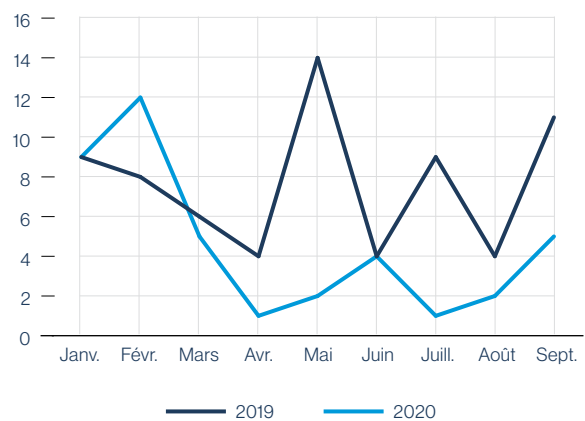
Faillites et propositions en Colombie-Britannique



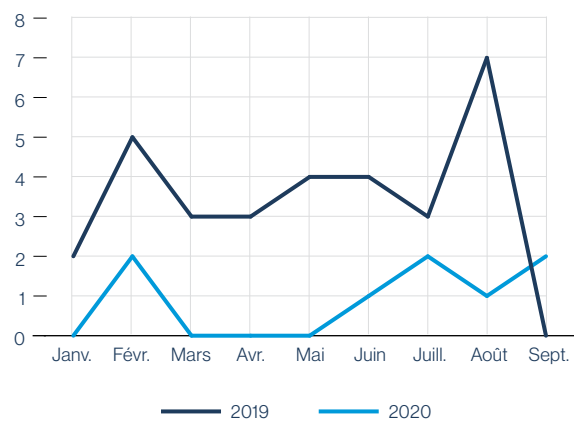
Faillites et propositions en Alberta



Faillites et propositions en Saskatchewan



Faillites et propositions à Terre-Neuve-et-Labrador



Secteurs les plus durement touchés

Sur le plan sectoriel, il n'est pas étonnant de constater quels secteurs sont restés les plus durement touchés par l'insolvabilité des entreprises au troisième trimestre de 2020 par rapport au troisième trimestre de 2019 : le commerce de détail (+25 %), la gestion de sociétés et d'entreprises (+14 %) et les arts, le spectacle et les loisirs (+20,8 %) (voir Graphique 2). Le fait que le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse graphique également sur cette liste est plus inhabituel : les cas d'insolvabilité ont augmenté de 14 %, le tiers d'entre eux étant survenus entre le deuxième et le troisième trimestre de cette année⁴. Outre des facteurs indépendants de la pandémie, cette hausse pourrait être partiellement attribuable aux difficultés rencontrées pour maintenir une main-d'œuvre active et peu coûteuse de travailleurs étrangers temporaires en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie.

Les services publics (-67 %), la construction (-62 %), la fabrication (-33 %), les industries de l'information et de la culture (-55 %), la finance (-50 %), l'immobilier (-41 %) et les services professionnels et techniques (-49 %) ont obtenu des résultats nettement meilleurs au troisième trimestre de 2020 qu'au troisième trimestre de 2019 quant au nombre total de faillites et de propositions. Cependant, les chiffres récents relatifs aux mises sous séquestre indiquent que la fabrication⁵, l'immobilier et la construction font partie des secteurs les plus touchés, ce qui signifie que le nombre de propositions et de faillites dans ces secteurs pourrait augmenter au quatrième trimestre de 2020 et au premier trimestre 2021.

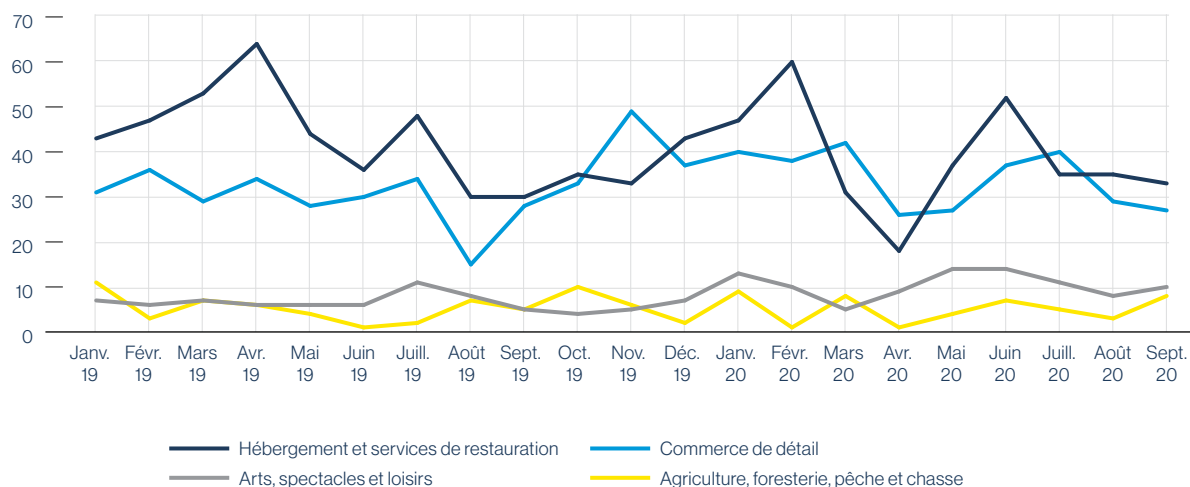
Ces chiffres peuvent être trompeurs s'ils ne sont pas replacés dans leur contexte. En comparaison avec le début de l'année 2019, on constate que, même dans les secteurs les plus durement touchés par le confinement, la distanciation physique et l'évolution rapide des goûts des consommateurs, le nombre de cas d'insolvabilité est resté relativement stable. En réalité, les tendances ont été plutôt constantes dans tous les secteurs, sauf celui des arts, du spectacle et des loisirs.

Sur le plan sectoriel, il n'est pas étonnant de constater quels secteurs sont restés les plus durement touchés par l'insolvabilité des entreprises au troisième trimestre de 2020 par rapport au troisième trimestre de 2019 : le commerce de détail (+25 %), la gestion de sociétés et d'entreprises (+14 %) et les arts, le spectacle et les loisirs (+20,8 %).

4 Voir par exemple le mandat de Davies en tant que conseiller juridique de McCain Foods Limited dans le cadre de son acquisition pendant la [mise sous séquestre](#) de Hillspring Farms Ltd., HSF Foods Ltd. et Hillspring Warehouse and Logistics Inc. Pour un exemple dans le contexte de la LACC, voir la [procédure en vertu de la LACC de l'entreprise Northern Pulp en Nouvelle-Écosse](#), dans laquelle Davies a représenté Atlas Holdings LLC et Blue Wolf Capital Management, LLC.

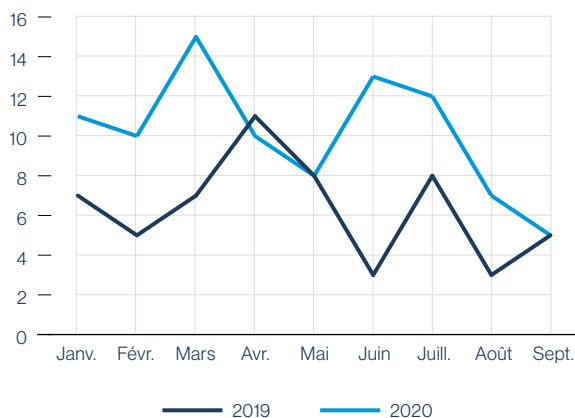
5 Voir par exemple la [mise sous séquestre](#) de G.I. Sportz Inc., dans le cadre de laquelle Davies a agi en qualité de conseiller juridique du créancier, GIS Debt Acquisition Partnership.

GRAPHIQUE 2 : Total des faillites et des propositions dans les secteurs les plus durement touchés



Une analyse plus approfondie du secteur du commerce de détail révèle que, bien que les chiffres relatifs aux faillites soient relativement stables entre le premier et le troisième trimestre d'une année à l'autre, on observe une augmentation notable et soutenue du nombre de propositions présentées par les entreprises de ce secteur⁶. Dans l'ensemble, le nombre de propositions entre le premier et le troisième trimestre de 2020 a augmenté de plus de 59 % par rapport à la même période en 2019, comme le montre la Graphique 3.

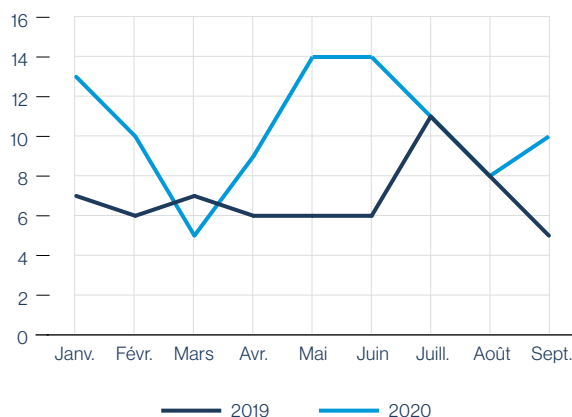
GRAPHIQUE 3 : Propositions dans le secteur du commerce de détail



⁶ Voir par exemple [la procédure en vertu de la LACC](#) de Le Château Inc., dans le cadre de laquelle Davies a représenté Oxford Properties et Ivanhoé Cambridge.

Comme le montre la Graphique 4, le nombre de propositions et de faillites dans le secteur des arts, du spectacle et des loisirs a augmenté de 50 % entre le premier et le troisième trimestre de 2020 par rapport à la même période de l'année dernière. Au fur et à mesure que de nouvelles mesures de confinement seront mises en place dans les zones sensibles du Canada, la tendance à la baisse observée à la fin du troisième trimestre 2020 pourrait s'inverser. Sur la base des nombreux mandats dont nous nous sommes acquittés dans le secteur du divertissement pendant la pandémie de COVID-19⁷, nous estimons que les détaillants qui ont refusé au départ de prendre le virage du commerce en ligne sont peut-être en train de repenser leur stratégie, à moins qu'ils ne comptent sur la vaccination à grande échelle et le retour aux habitudes d'achat antérieures à la pandémie.

GRAPHIQUE 4 : Faillites et propositions dans le secteur des arts, du spectacle et des loisirs



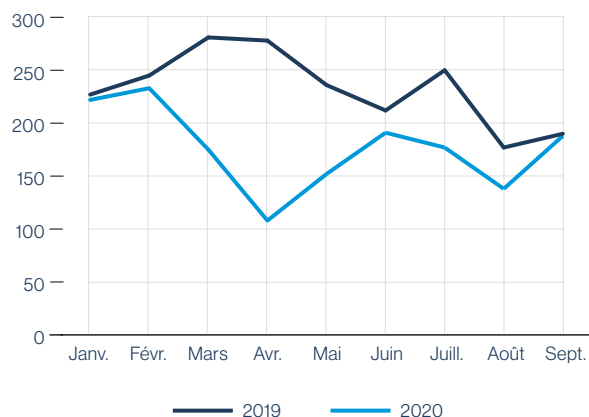
Tendances en matière de faillites d'entreprises

Malgré un nombre inférieur de propositions et de faillites au troisième trimestre de 2020 par rapport à celui du troisième trimestre de 2019, le nombre de faillites suit d'assez près celui de 2019. Cette tendance a été particulièrement marquée dans le secteur du cannabis⁸. En septembre, l'écart par rapport aux chiffres mensuels de l'année précédente sur le plan des faillites d'entreprises était seulement de deux dossiers. Comme le montre la Graphique 5, le nombre mensuel de faillites a augmenté chaque mois après le creux d'avril 2020 (61 % de faillites en moins qu'en 2019), de légères baisses ayant été observées en juillet et en août. Nous suivrons de près cette tendance à la hausse afin de voir si elle se poursuit au quatrième trimestre de 2020 et si le nombre mensuel de faillites d'entreprises dépasse celui de 2019 pour la première fois de l'année.

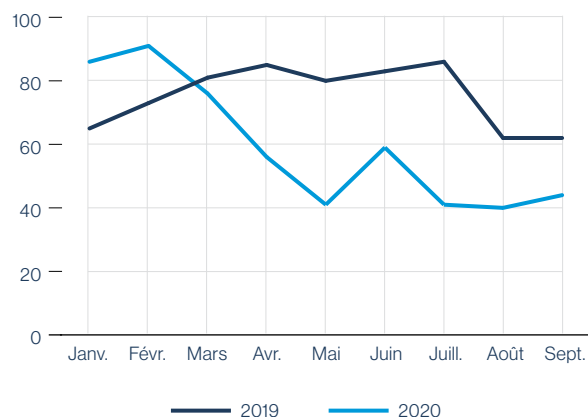
⁷ Voir par exemple la [procédure en vertu de la LACC](#) du Cirque du Soleil Canada Inc., dans le cadre de laquelle Davies a agi en qualité de conseiller juridique de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec.

⁸ Voir par exemple le mandat de Davies dans le cadre de la [faillite](#) de Lift & Corp.

GRAPHIQUE 5 : Faillites d'entreprises au Canada



GRAPHIQUE 6 : Propositions d'entreprises au Canada



Tendances en matière de propositions d'entreprises

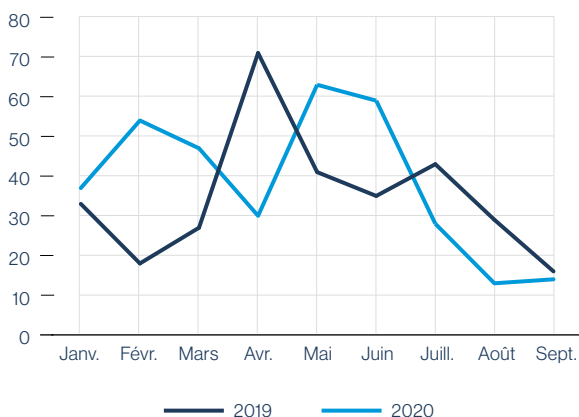
Bien qu'elles aient dépassé les niveaux de 2019 au cours du premier trimestre (pré-pandémie), les propositions présentées en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « LFI ») en 2020 ont considérablement reculé par rapport l'année dernière, comme le montre la Graphique 6. Par exemple, le nombre de propositions faites aux créanciers en juillet était 52 % moins élevé en 2020 qu'en 2019. Nous avons également vu un certain nombre de dossiers de propositions en vertu de la LFI se transformer en dépôts de procédures en vertu de la LACC⁹. Alors que le nombre de propositions a augmenté, comme nous l'avons constaté au deuxième trimestre, les chiffres ont chuté au troisième trimestre pour quasiment atteindre le niveau de 2019. En 2020, le schéma des propositions est similaire à celui des faillites, les écarts dignes de mention étant survenus en avril et en mai 2020. Les seules provinces ayant enregistré une augmentation globale des propositions entre le premier et le troisième trimestre de 2020 par rapport à 2019 sont le Manitoba (+75 %) et la Colombie-Britannique (+40 %), alors qu'une baisse notable a été enregistrée en Saskatchewan (-71 %), en Alberta (-45 %), au Nouveau-Brunswick (-60 %) et en Nouvelle-Écosse (-75 %).

⁹ Voir par exemple la [proposition en vertu de la LFI](#) et les dépôts de procédures ultérieurs en vertu de la LACC de Stokes Inc., dans le cadre desquels Davies a agi en qualité de conseiller juridique de Kerry Logistics (Canada) Inc.

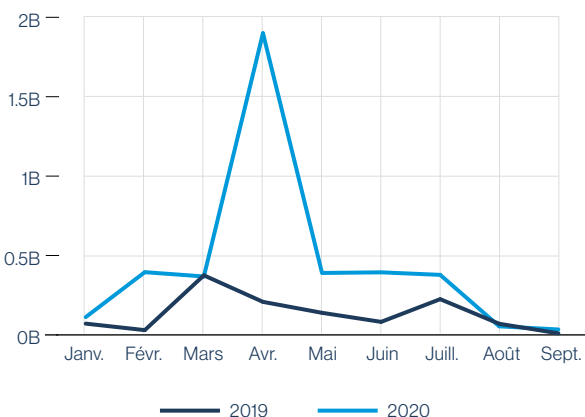
Coup d'œil sur les mises sous séquestre

Le tableau des données relatives à l'insolvabilité pendant la pandémie de COVID-19 serait incomplet sans une analyse globale des données sur les mises sous séquestre au Canada, laquelle fait ressortir plusieurs tendances significatives. Lorsqu'on compare les trois premiers trimestres de 2019 à la période équivalente de 2020, le phénomène le plus marquant est la baisse du nombre et de la valeur des mises sous séquestre privées et l'augmentation du nombre et de la valeur des mises sous séquestres judiciaires¹⁰. Dans l'ensemble, les chiffres de 2020 semblent contracycliques par rapport à ceux de 2019. Plusieurs secteurs (la fabrication, l'immobilier, la construction, les services professionnels et l'extraction de pétrole et de gaz) ont enregistré un nombre de mises sous séquestre plus élevé que d'autres.

GRAPHIQUE 7 : Volume des mises sous séquestre au Canada



GRAPHIQUE 8 : Valeur des actifs déclarés dans le cadre des mises sous séquestre au Canada (en \$)



MISES SOUS SÉQUESTRE JUDICIAIRES

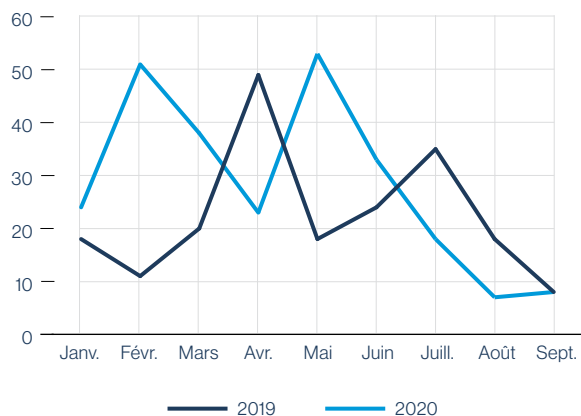
Comme le montrent les Graphiques 9 et 10, non seulement le nombre de mises sous séquestre judiciaires a-t-il augmenté de 27 % entre le premier et le troisième trimestre de 2019 et la même période en 2020¹¹, mais la valeur des actifs concernés a connu une hausse de 261 %, marquée par un pic anormal en avril attribuable à des mises sous séquestre d'une valeur de près de 2 milliards de dollars en Ontario¹², avant de revenir à des niveaux légèrement plus élevés en mai. Abstraction faite du mois d'avril, la valeur des mises sous séquestre au Canada s'est maintenue à un niveau constamment plus élevé tout au long de l'année, avec une baisse à la fin du troisième trimestre.

¹⁰ Voir par exemple la [mise sous séquestre](#) de Concession Medical, une pharmacie basée à Hamilton, en Ontario, dans le cadre de laquelle Davies a agi en qualité de conseiller juridique de McKesson Canada Corporation.

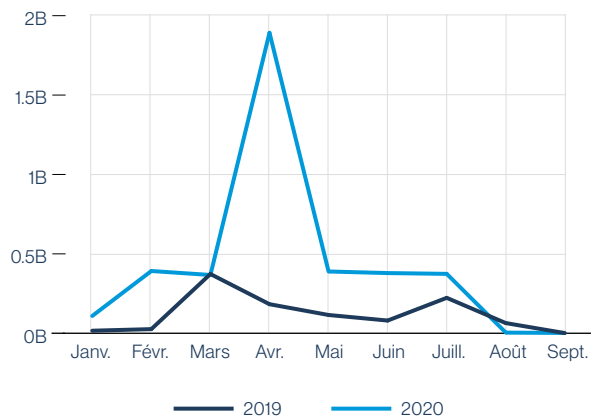
¹¹ Pour un exemple dans le secteur du cannabis, voir le mandat de Davies dans le cadre de la mise sous séquestre de [Vert Infrastructure Ltd.](#)

¹² Voir par exemple la mise sous séquestre de [Cresford Developments](#) concernant des projets de construction résidentielle, dans le cadre de laquelle un dépôt concurrent en vertu de la LACC a été rejeté au profit d'une mise sous séquestre.

GRAPHIQUE 9 : Volume des mises sous séquestre judiciaires au Canada



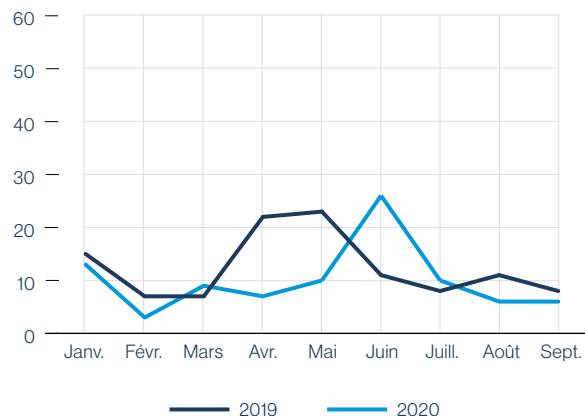
GRAPHIQUE 10 : Valeur des actifs déclarés dans le cadre des mises sous séquestre judiciaires au Canada (en \$)



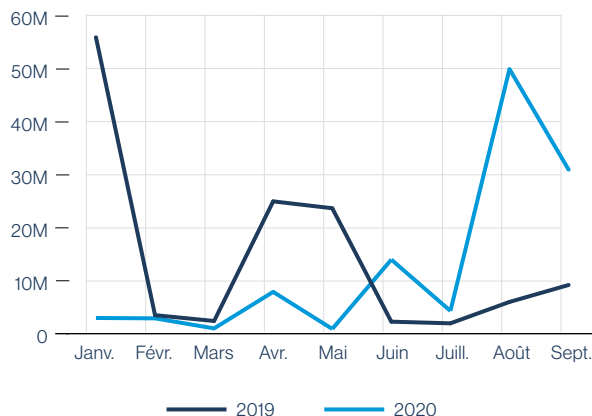
MISES SOUS SÉQUESTRE PRIVÉES

Les mises sous séquestre privées ont affiché la tendance inverse. Comme le montrent les Graphiques 11 et 12, le nombre total de mises sous séquestre privées a baissé de 20 % entre le premier et le troisième trimestre 2020, et la valeur des actifs concernés a diminué de 11 % par rapport à la même période en 2019.

GRAPHIQUE 11 : Volume des mises sous séquestre privées au Canada



GRAPHIQUE 12 : Valeur des actifs déclarés dans le cadre des mises sous séquestre privées au Canada (en \$)

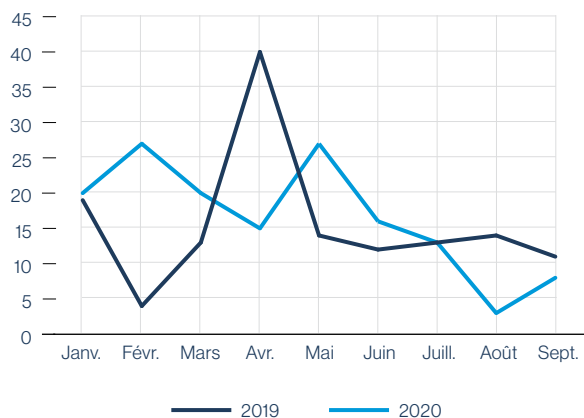


VARIATIONS PROVINCIALES

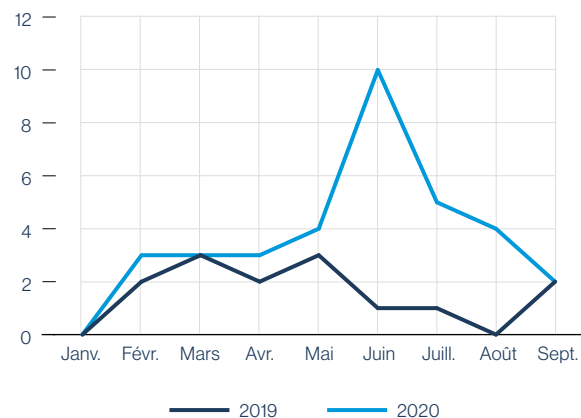
Les données révèlent des divergences intéressantes selon les provinces, et les résultats présentent une pléthore de variations. Si l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont enregistré de fortes augmentations des chiffres globaux entre le premier et le troisième trimestre de 2020, sur le plan aussi bien du volume que de la valeur des mises sous séquestre, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec ont enregistré une baisse (voir Graphique 13). Toutefois, le nombre et la valeur des mises sous séquestre judiciaires au Nouveau-Brunswick ont augmenté, malgré la sécurité de la bulle de l'Atlantique. Il reste également à voir quel sera l'impact de la récente décision de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador dans l'affaire *Norcon Marine Services Ltd.*, à la suite de laquelle il sera plus difficile pour un créancier (du moins à Terre-Neuve-et-Labrador) de faire nommer un séquestre par le tribunal lorsqu'il aurait la faculté d'en nommer un en vertu d'un contrat.

GRAPHIQUE 13 : Mises sous séquestre provinciales

Mises sous séquestre en Ontario



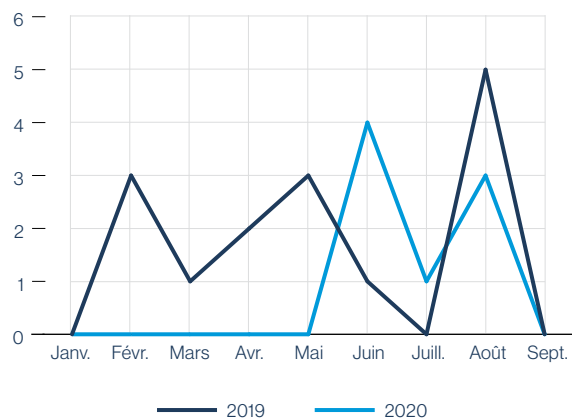
Mises sous séquestre en Colombie-Britannique



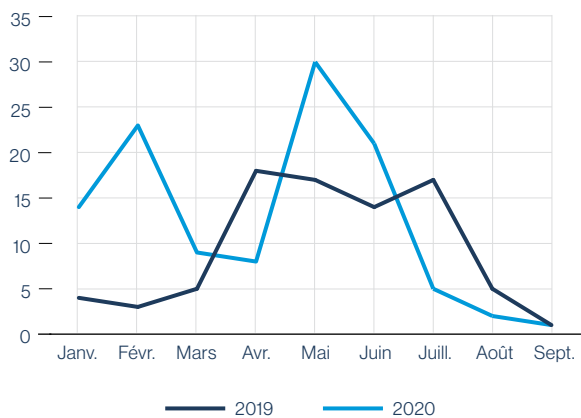
Mises sous séquestre en [Nouvelle-Écosse](#)



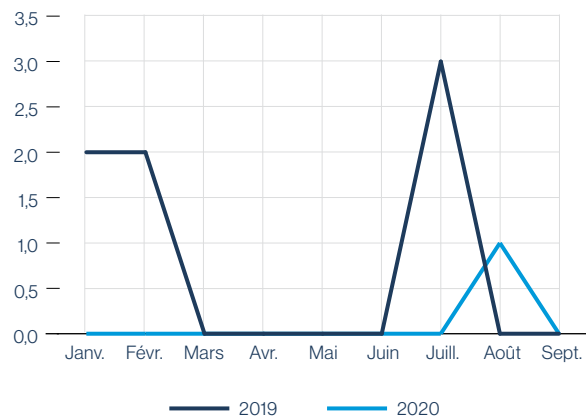
Mises sous séquestre au [Nouveau-Brunswick](#)



Mises sous séquestre en [Alberta](#)



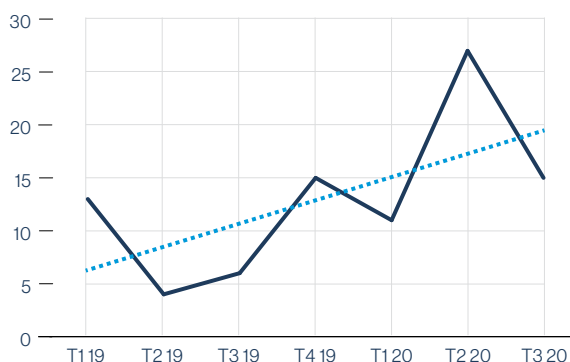
Mises sous séquestre au [Québec](#)



Dépôts de procédures en vertu de la LACC – évolution de la situation

Parmi les grandes entreprises affichant des dettes de plus de 5 millions de dollars, 15 entreprises supplémentaires ont demandé à se placer sous la protection de la LACC au troisième trimestre de 2020 (voir Graphique 14). Bien que le rythme des dépôts de procédures au titre de la LACC semble avoir ralenti (on en comptait 27 au deuxième trimestre), il est important de noter que seuls six cas d'insolvabilité de ce type ont été enregistrés au troisième trimestre de 2019¹³. À la lumière de notre expérience dans ce domaine, nous sommes d'avis que de nombreuses entreprises s'efforcent de tenir bon pendant la période des fêtes dans l'espoir de faire obstacle à des procédures d'insolvabilité formelles. Le secteur le plus touché est sans surprise celui du commerce de détail (six dépôts de procédures), suivi par ceux de la fabrication et des entreprises de gestion, qui arrivent loin derrière avec deux dépôts de procédures chacun.

GRAPHIQUE 14 : Dépôts de procédures en vertu de la LACC au Canada, premier trimestre 2019 – troisième trimestre 2020

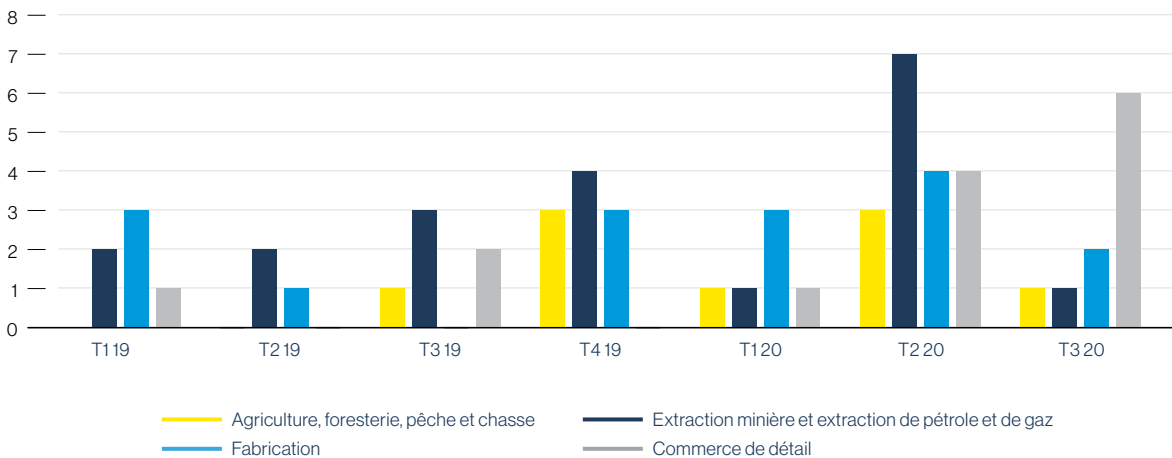


Si l'on examine les dépôts de procédures en vertu de la LACC à partir du début de l'année 2019 pour ces secteurs, les lignes de tendance semblent encore plus alarmantes pour les grands détaillants (voir Graphique 15 et Graphique 16). Depuis, les chiffres ont augmenté à un rythme quasiment constant.

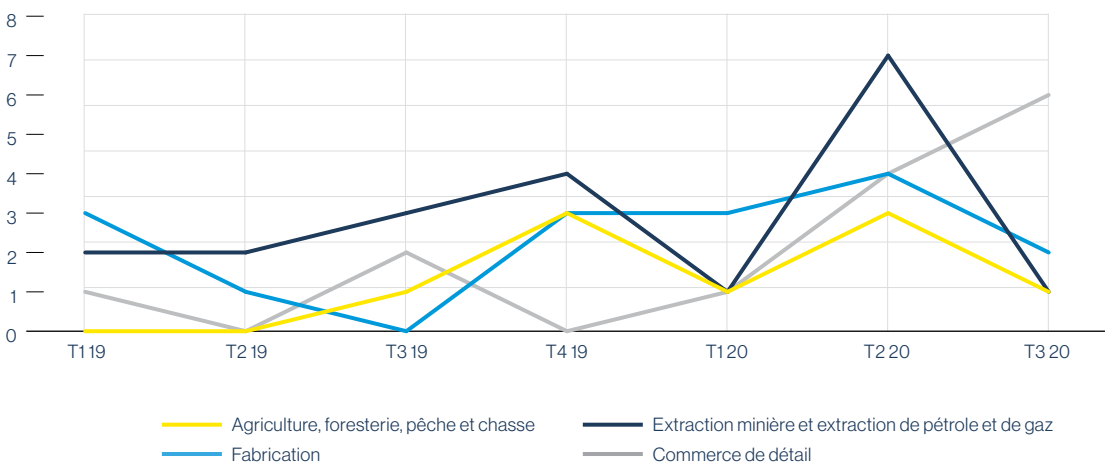
Le secteur de l'extraction de pétrole et de gaz semble également avoir été durement touché par les événements de la dernière année, bien que cet état de fait soit probablement davantage lié au prix du pétrole et aux difficultés constantes en matière de commercialisation des produits qu'à tout autre facteur spécifique lié à la COVID-19. Les dépôts de procédures en vertu de la LACC ont toutefois continué à diminuer dans ce secteur. L'augmentation des fusions et acquisitions pourrait expliquer en partie la baisse du nombre de dépôts de procédures en vertu de la LACC, la valeur et la stabilité relative du marché ayant fait des entreprises canadiennes des cibles attrayantes tant pour les entreprises étrangères disposant d'un excédent de trésorerie et que pour les autres acteurs de l'industrie nationale.

¹³ Davies a joué un rôle important dans la moitié de ces dépôts de procédures, ayant représenté Le Groupe ALDO Inc. et Reitmans (Canada) Ltée dans le cadre de leurs procédures en vertu de la LACC, ainsi que la Banque HSBC Canada, un créancier garanti dans la procédure en vertu de la LACC des Entreprises Ernest (Mtl) Ltée.

GRAPHIQUE 15 : Dépôts de procédures en vertu de la LACC au Canada dans des secteurs choisis



GRAPHIQUE 16 : Dépôts de procédures en vertu de la LACC au Canada dans des secteurs choisis



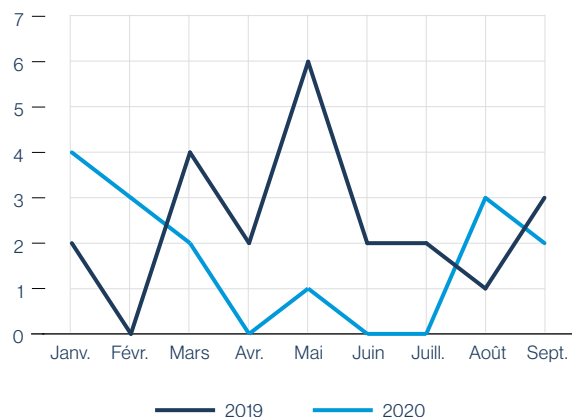
Arrangements en vertu de l'article 192 de la LCSA

Tout comme pour les mises sous séquestre, nous présentons ci-après un résumé de notre analyse des données recueillies sur les arrangements réalisés en vertu de l'article 192 de la LCSA.

Outre les propositions aux termes de la LFI et les procédures au titre de la LACC, les entreprises constituées sous le régime des lois fédérales qui souhaitent se réorganiser peuvent avoir recours à un arrangement conformément à l'article 192 de la LCSA. Comme le montre la Graphique 17, bien que les arrangements en vertu de la LCSA réalisés au premier trimestre de 2020, avant la pandémie, aient été plus nombreux qu'au premier trimestre de 2019, les chiffres ont quasiment stagné au deuxième trimestre. Ce n'est qu'en août et en septembre que les chiffres se sont rapprochés des niveaux du premier trimestre¹⁴. Pour plus de renseignements les arrangements visés par l'article 192 de la LCSA, voir le *Rapport sur la gouvernance 2020 de Davies*, chapitre 3.

Les sociétés constituées en vertu de lois provinciales peuvent également procéder aux termes de celle-ci à des arrangements sous surveillance judiciaire. Comme exemple récent, citons l'affaire *iAnthus Capital Holdings, Inc.*, qui portait sur un arrangement en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique¹⁵.

GRAPHIQUE 17 : Volume des arrangements en vertu de la LCSA



Bien que les arrangements en vertu de la LCSA réalisés au premier trimestre de 2020, avant la pandémie, aient été plus nombreux qu'au premier trimestre de 2019, les chiffres ont quasiment stagné au deuxième trimestre. Ce n'est qu'en août et en septembre que les chiffres se sont rapprochés des niveaux du premier trimestre.

¹⁴ Voir par exemple la *procédure en vertu de la LACC* de James E. Wagner Cultivation Corporation. Davies a agi en tant que conseiller juridique du contrôleur, KSV Kofman Inc., dans le cadre de cette procédure ayant abouti à la *toute première vente* d'un producteur de cannabis insolvable en tant qu'entreprise en situation de continuité d'exploitation.

¹⁵ Davies a agi en tant que conseiller juridique de Gotham Green Partners dans le cadre de la procédure visant *iAnthus*.

Regard sur l'avenir

Avec l'annonce du déploiement de plusieurs vaccins contre la COVID-19, le grand public a quelques raisons d'espérer un certain retour à une « nouvelle normalité » au cours des six premiers mois de l'année 2021. Il semble toutefois prudent de faire preuve d'un optimisme modéré, puisque l'administration de ces vaccins ne se fera pas immédiatement. Par ailleurs, on a tout lieu de s'inquiéter pour l'avenir des entreprises, alors que s'amorce le reconfinement des régions les plus peuplées du Canada et que se dessine la perspective d'une période supplémentaire de restrictions de six à neuf mois.

Alors que nous arrivons au terme du quatrième trimestre de 2020, la question cruciale est la suivante : les entreprises insolvable, ou au bord de l'insolvabilité, qui ont jusqu'à présent réussi à éviter les procédures d'insolvabilité formelles (qu'il s'agisse de propositions, de faillites, de dépôts de procédures en vertu de la LACC ou d'arrangements en vertu de la LCSA), pourront-elles réussir à tenir jusqu'à la reprise de l'économie, lorsque les consommateurs et les travailleurs renoueront avec leurs habitudes d'avant, ou bien allons-nous assister à une vague montante de procédures d'insolvabilité formelles, ouvrant la voie à l'instabilité économique, contre laquelle aucun vaccin ne peut nous immuniser?

Certaines industries au Canada peuvent être perçues comme le proverbial canari des mines de charbon : c'est le cas, par exemple, du commerce de détail en général et de l'extraction de pétrole et de gaz en Alberta, en particulier. Les données révèlent une situation très difficile dans le secteur du commerce de détail (signe d'une baisse des dépenses de consommation) et des difficultés persistantes dans celui de l'extraction de pétrole et de gaz, lesquelles pourraient se répercuter sur d'autres secteurs (comme l'immobilier).

Les indicateurs économiques ont montré un ralentissement de l'économie canadienne au premier trimestre de 2020, mais la récession, impulsée par la pandémie, a été enrayée grâce aux indemnités versées par le gouvernement. Toutefois, à mesure que les restrictions s'assoupliront en 2021 et que les créanciers commenceront à faire valoir leurs droits et leurs recours, reportés pendant la pandémie, on pourrait assister à une augmentation rapide des situations d'insolvabilité dans tout le pays. Pour éviter un tel effet domino, il faudra que les consommateurs reprennent confiance et que l'argent économisé pendant la pandémie soit réinjecté dans l'économie et circule vers les secteurs les plus durement touchés.

Collaborateurs

La recherche et la rédaction de ce rapport constituent un projet annuel réalisé par Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l. et non pour le compte d'un client ou de toute autre personne. Les renseignements contenus dans ce rapport ne doivent en aucun cas être considérés comme des conseils juridiques.



Stephanie Ben-Ishai
Universitaire affiliée au cabinet



Natasha MacParland
Associée



Robin Schwill
Associé

Personnes-ressources

Si vous souhaitez discuter de l'une des questions abordées dans ce rapport ou recevoir de plus amples renseignements, veuillez contacter l'une des personnes indiquées ci-dessous ou consulter notre site Web à l'adresse www.dwpv.com.



Robin Schwill

Associé

416.863.5502

rschwill@dwpv.com



Natasha MacParland

Associée

416.863.5567

nmacparland@dwpv.com



Denis Ferland

Associé

514.841.6423

dferland@dwpv.com



Christian Lachance

Associé

514.841.6576

clachance@dwpv.com

DAVIES

MONTREAL

1501, avenue McGill College
Montréal QC Canada
H3A 3N9

514.841.6400

TORONTO

155 Wellington Street West
Toronto ON Canada
M5V 3J7

416.863.0900

NEW YORK

900 Third Avenue
New York NY U.S.A. 10022

212.588.5500